

CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 26 FÉVRIER 2010

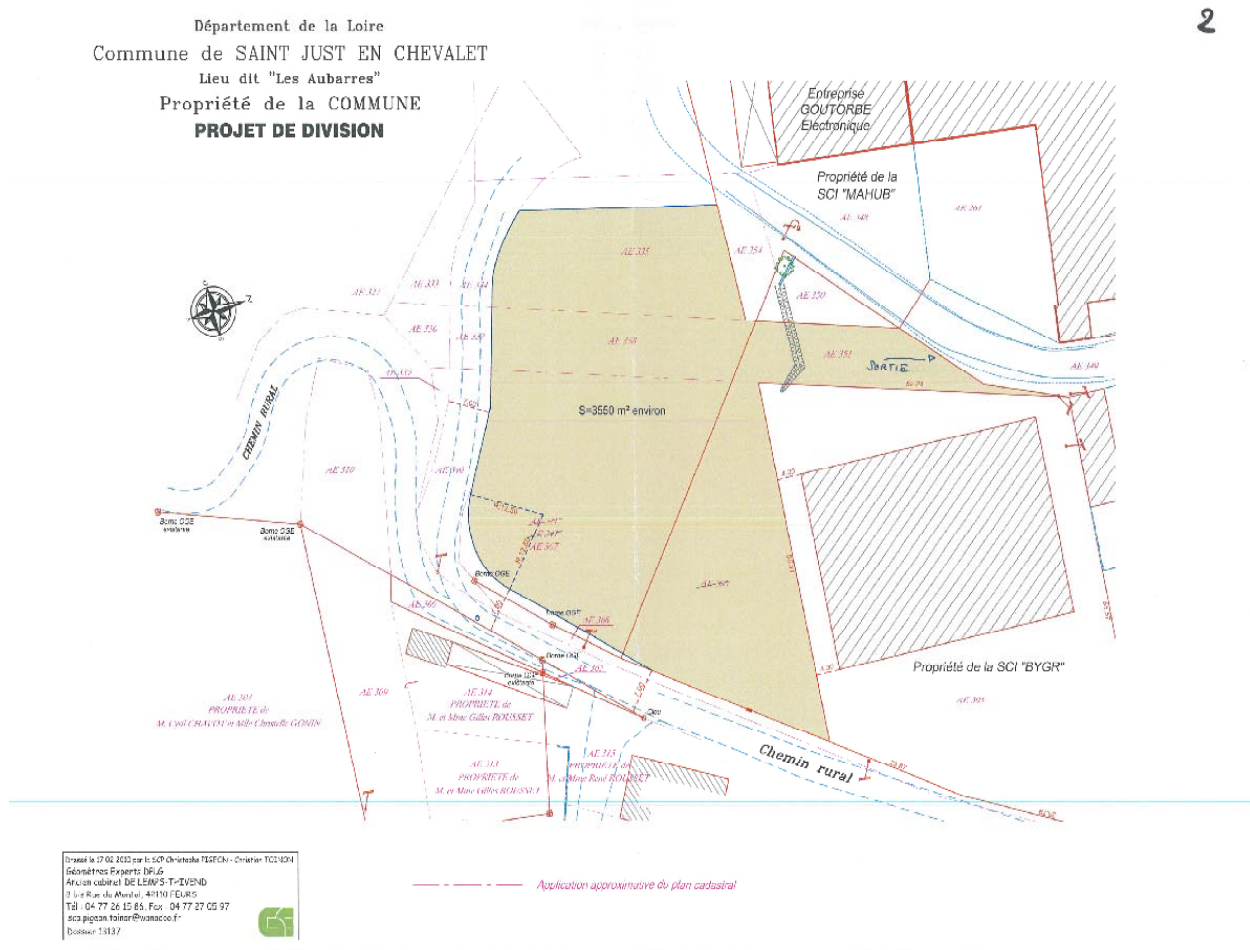
COMPTE-RENDU

**PRÉSENTS :** Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Sabine FIVET, Emmanuelle BARLERIN, Marie-France COUDOUR, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Cyril EPINAT, Daniel CHALOT, Jean-Yves MOISSONNIER, Gérard REBOULET, Patrick MOUSSÉ.

**ABSENT :** Nicolas OSSEDAT





**VENTE D'UN TERRAIN AUX AUBARRES - ATELIER DU D8**

Monsieur BENIGAUD, gérant de l'Atelier du D8 (serrurerie, aluminium), a pris contact avec le Maire afin de s'installer à Saint Just. Sept emplois sont affectés à cette implantation. Le terrain communal d'environ 3.550 m<sup>2</sup> disponible aux Aubarres l'intéresse fortement. A l'unanimité des membres présents, le prix de 9 € le m<sup>2</sup> a été voté.



**ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION PAR LA C.A.O. DU BUREAU D'ETUDES CHARGÉ DE LA MOE DES  
« POINTS NOIRS »**

Quatre bureaux d'études ont été consultés :





-  Paul Vollin Ingénierie (7.400 €)
-  SOTREC (11.490 €)
-  RÉALITÉS (5.250 €)
-  SECAE (8.000 €)

La commission d'appel d'offres, réunie le 6 février, a désigné RÉALITÉS qui sera tenu d'intervenir très rapidement sur le réseau de la rue de Thiers, du fait des travaux de voirie du Conseil Général prévus à partir de juin 2010. (bonne valeur technique de l'offre et moins disant).

Le Maire, à l'unanimité, est autorisé à signer tous les documents afférents à ce marché.

**ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION PAR LA C.A.O. DU BUREAU D'ETUDES CHARGÉ DE  
L'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC 1998**

Quatre prestataires ont été consultés :

-  I.R.H. n'a pas répondu
-  C.E.C. 35.910 €
-  B.P.R. 24.160 €
-  SECAE 24.750 €

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 février a désigné B.P.R. pour mener à bien cette étude. (bonne valeur technique de l'offre et moins disant)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces afférentes au marché.

**ASSAINISSEMENT : ÉTUDE DE ZONAGE : POURSUITE DU MARCHÉ AVEC SECAE (EX SESAER)**

En 2004, la commune contractait avec le bureau d'études SESAER pour la réalisation de l'étude de zonage d'assainissement, nécessaire à l'établissement d'un document d'urbanisme communal (initialement « carte communale » transformée en P.L.U. en 2006).

Deux phases sur les trois ont été réalisées. Par contre, la phase 3 restait dans l'attente de l'avancement du P.L.U. A l'unanimité des membres présents, il est voté la poursuite de la mission par SECAE (2.650 €HT) en établissant un M.A.P.A. (marché à procédure adaptée sans mise en concurrence) pour profiter des acquis. Il est noté le changement de société : SESAER devient SECAE. Le maire est autorisé à signer les pièces afférentes à la poursuite de la mission.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC : COUT DES HORLOGES POUR ARMOIRES

### ❖ Interruption de l'éclairage public de 1 H à 5 H

Lors du Conseil municipal du mois de janvier, était adopté le principe de procéder à la coupure de l'éclairage public de 1 H à 5 H.

Après contact avec le SIEL, il s'avère qu'une coupure de l'éclairage public pendant 4 H, réduira la facture de consommation d'un tiers.

Exemple : en 2009, la facture relative à l'éclairage public s'est élevée à environ 13.600 €  
Avec coupure, la facture s'élèverait à 9.043 € au lieu de 13.600 €, d'où une économie de **4.557 €**.

L'investissement du dispositif permettant cette coupure s'élève à 5.588 € HT dont une participation communale de **3.801 €**, le SIEL prenant le solde à sa charge. Compte tenu du très rapide retour sur investissement, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par le SIEL et demande que ladite coupure prenne effet dès que possible.

## FISCALITE 2010

### TAXES D'ASSAINISSEMENT

Les taxes ont été votées en 2009 comme suit :

Branchement réseau	Abonnement au réseau	Prix du m <sup>3</sup>
1.100 €	26,00 €	1,17 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide **de ne pas appliquer d'augmentation aux taxes d'assainissement pour 2010.**

### LES QUATRE TAXES (budget communal)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une augmentation de 2,5 % sur l'ensemble des 4 taxes ci-dessous évoquées. Le Maire précise que, dans la mesure du possible, aucune augmentation ne sera proposée d'ici la fin du mandat.

Taxe d'habitation :	6,56 %	au lieu de	6,40 %
Taxe foncière sur le bâti :	11,52 %	au lieu de	11,24 %
Taxe foncière sur le non bâti :	40,43 %	au lieu de	39,44 %
Ex taxe professionnelle :	9,51 %	au lieu de	9,28 % (la différence entre ces deux taux, soit 0,23 %, sera appliquée en 2010 sur une toute petite partie de l'assiette (Cotisation Foncière des Entreprises) et rapporte seulement 400 euros environ. S'y ajoute une compensation versée par l'Etat équivalente à la recette de la taxe professionnelle perçue en 2009.

Il faut retenir que malgré cette augmentation, ces taux restent bien en-deçà de la moyenne des taxes locales du département de la Loire.

## DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

**Huit** organismes divers ont sollicités des subventions ou aides.

**Seule** une subvention de 700 euros est accordée pour l'organisation d'un voyage de 5 jours à Port Leucate pour les CM1 et CM2 de l'école primaire publique.

Pour : 10 ; Abstentions ou/et contre : 4 (certains pour une subvention plus importante, d'autres pour une moindre).

Les autres demandes sont rejetées à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

**TRES IMPORTANT : ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE** : L'Inspecteur de l'Education Nationale du secteur Forez-Nord nous a précisé que la moyenne de fréquentation de l'école primaire était de 19,25 alors qu'elle devrait être de 20. Un effectif complété de deux à trois enfants suffit à atteindre 20... Trois nouvelles inscriptions pourraient intervenir dans les prochains jours. Un courrier a été adressé à l'Inspecteur car il s'agit de parer à la fusion de classes et à la suppression d'un poste de direction. Ce courrier évoque aussi les projets réalisés par la municipalité, notamment l'implantation de deux nouvelles entreprises, la création d'une cantine, le classement de notre village au rang 3 au SCOT du Roannais, etc.

**ELECTIONS REGIONALES** : Le planning de présence des Elus les dimanche 14 et 21 mars prochain a été réalisé.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : vendredi 2 avril 2010.

**ACHAT D'UN VEHICULE AU S.D.I.S.** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fait part de son intérêt pour racheter aux enchères, une camionnette (type J5) au SDIS, dans une fourchette de prix estimée entre 800 et 1.500 €. Un courrier à M. le Président du CA du SDIS sera rédigé en ce sens. (véhicule en très bon état, faible kilométrage, actuellement mis à disposition du centre de saint Just).

**ABRIBUS LES RIVIERES** : suite à la suppression de cet abribus par le Conseil Général, un courrier des parents riverains appuyé par une intervention de Monsieur le Maire, était adressé aux services concernés. La réimplantation de cet abri sera discutée lors de la commission permanente qui se tiendra le 15 mars prochain au Conseil Général.

Séance levée à 22 H 30